

Vacances, week-ends : les incidences des 35 heures

Patricia Croutte, Georges Hatchuel

En juin 2002, l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) concernait 62 % des salariés, soit 26 % de la population de 18 ans et plus. Quelle influence les 35 heures ont-elles eu, l'an dernier, sur les comportements de départs des Français ? Une étude du CRÉDOC, réalisée pour la Direction du Tourisme, Département de la Stratégie, fournit les premiers éléments de réponse : ce ne sont pas les effets de la loi en matière de voyages, de départs en vacances ou en week-end qui sont cités au premier chef par les intéressés ; le repos ou le temps consacré à sa famille arrivent bien avant. Les 35 heures semblent autant jouer sur la façon de partir (16 % des salariés concernés disent être partis de façon non planifiée, au dernier moment, 14 % en décalant leurs horaires...) que sur les taux de départs eux-mêmes (20 % revendiquent des vacances plus longues, 12 % évoquent des départs en week-ends supplémentaires). Il apparaît aussi que les 35 heures auraient, dans leurs premières implications, plutôt contribué à accroître les inégalités en matière de départs, certaines catégories de salariés (cadres et Franciliens, par exemple) en tirant davantage profit.

Un bénéficiaire sur six part davantage en voyage grâce aux 35 heures

Interrogés sur les activités auxquelles ils consacrent «davantage de temps» depuis leur passage aux 35 heures, les salariés bénéficiaires de la loi mettent en avant le repos (47 %), la famille et les enfants (45 %), le bricolage et le jardinage (41 %), l'accueil d'amis (34 %), les courses (33 %) ou encore la télévision (31 %). Dans une moindre mesure, ils profitent du temps gagné

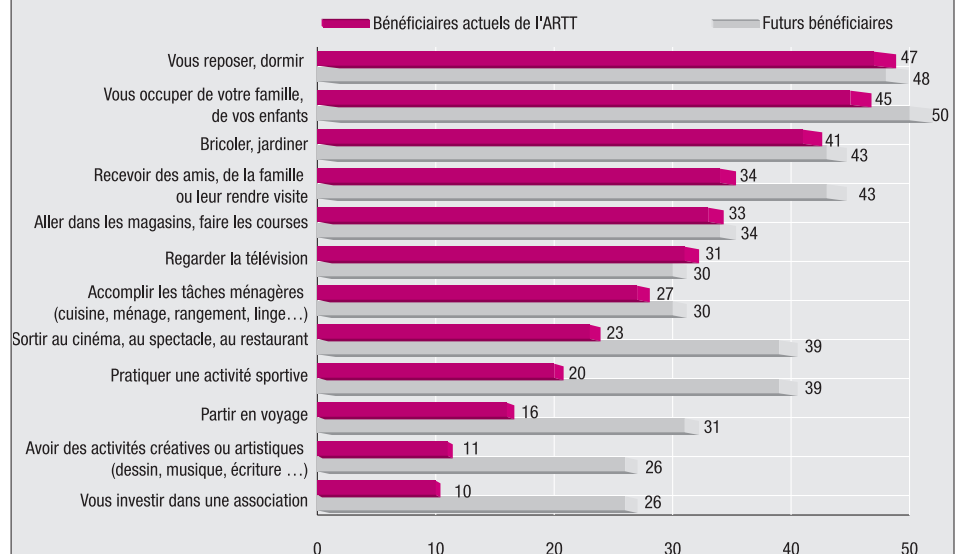
pour partir en voyage (16 % de citations). Plus prosaïquement, 20 % ont pu allonger leurs vacances grâce à des journées ARTT et 12 % disent être partis davantage en week-end.

Cette hiérarchie fluctue en fonction des caractéristiques des salariés : les femmes reçoivent plus volontiers des proches, les hommes s'adonnent davantage au bricolage ; les chargés de famille se consacrent plus à leur progéniture tandis que les « sans enfants » sortent davantage... En tout état de cause, une constante s'impose : les Franciliens sont ceux

ARTT : le temps consacré « en plus » à différentes activités

Comparaison des réponses des salariés bénéficiaires de la loi et des futurs bénéficiaires (respectivement 26% et 16% de la population) en %

Exemple de lecture : alors que 10% des salariés déjà bénéficiaires de l'ARTT disent consacrer davantage de temps à s'investir dans une association, 26% des futurs bénéficiaires escomptent consacrer davantage de temps à ce type d'investissement.



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de Vie et Aspirations des Français », juin 2002.

qui « valorisent » le plus, dans leurs réponses, l'incidence des 35 heures, et ce dans des domaines aussi variés que le repos, la télévision, les courses, le sport, les amis ou les voyages.

L'écart est considérable entre ce que les salariés déjà « passés » aux 35 heures disent qu'ils font du temps gagné et ce que les autres salariés, pas encore bénéficiaires de la loi, imaginent : ces derniers croient que, grâce à l'ARTT, ils pourront partir en voyage dans des proportions deux fois plus élevées que ce qu'ils seront sans doute amenés à faire (31 % escomptent consacrer plus de temps aux voyages). Quant aux non salariés (travailleurs indépendants, femmes au foyer, retraités, chômeurs...), ils idéalisent encore davantage l'effet que la réduction du temps de travail peut avoir sur ses bénéficiaires : 37 % croient qu'on part davantage en voyage. En un mot, l'impact des 35 heures en matière de tourisme est, en pratique, bien plus faible que ce qu'on imagine ou que ce qu'on espère avant d'en avoir bénéficié.

Partir un peu « plus » mais aussi partir « différemment »

Si l'on se réfère aux seuls salariés bénéficiaires de l'ARTT, 20 % d'entre eux disent avoir, grâce à elle, profité de vacances plus longues (en accolant des jours RTT aux jours de congés). 9 % de salariés pourraient, de plus, également bénéficier d'un tel allongement, mais n'en ont pas encore profité.

D'autre part, 12 % des bénéficiaires de l'ARTT déclarent, grâce à son application, être partis davantage en week-end l'an dernier. Dans le même temps, 9 % revendiquent des départs supplémentaires « à la journée ».

Des changements tout aussi significatifs se sont produits en ce qui concerne les départs au dernier moment et les décalages des heures de départ ou d'arrivée : 16 % des bénéficiaires de l'ARTT disent être davantage partis de façon non planifiée, c'est-à-dire au « dernier moment » ; 14 % ont eu l'occasion de « décaler leurs heures de départ ou d'arrivée » pour les vacances ou les week-ends.

Enfin, les 35 heures tendraient plutôt à

Des avantages pas toujours exploités	
Avez-vous la possibilité d'accoler des journées d'ARTT à vos jours de congés ? champ : salariés bénéficiaires de l'ARTT, soit 26% de la population (en %)	
Oui, et l'a déjà fait	20
Oui, mais ne l'a jamais fait	9
Non	15
Ne bénéficie pas de jours de congés supplémentaires	57
Total	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

favoriser les séjours en week-end près de chez soi et l'hébergement chez des proches : 15 % des bénéficiaires de la loi disent avoir été plus souvent accueillis en week-end par la famille, les amis ; 13 % des bénéficiaires sont partis davantage près de chez eux, c'est-à-dire en restant dans leur région de résidence.

Les cadres et les Franciliens sont les principaux bénéficiaires

Ces « gains » obtenus en matière de départs semblent avoir surtout bénéficié à des groupes de salariés précis, ceux qui partaient déjà plus fréquemment en vacances ou en week-end. Les 35 heures auraient donc contribué à accroître les inégalités en matière de départs au sein des salariés. En effet, c'est pour les cadres et les Franciliens que l'impact des 35 heures semble avoir été le plus positif :

– alors qu'en moyenne, 20 % des salariés bénéficiaires de la loi ont pu

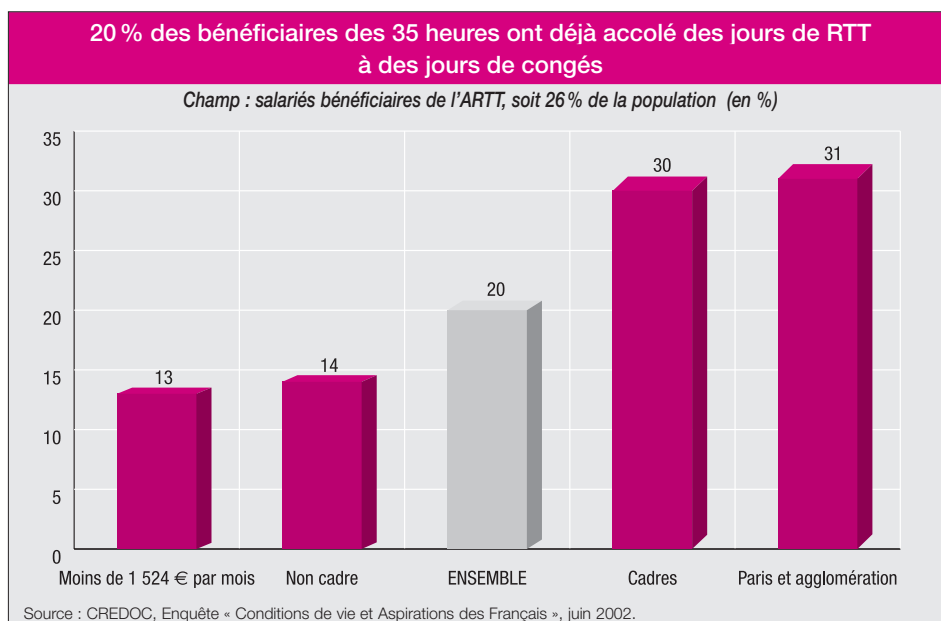
allonger leurs vacances, c'est le cas de 30 % des cadres passés aux 35 heures ou de 31 % des Franciliens.

– 12 % des bénéficiaires de la loi sont partis plus souvent en week-end. La proportion atteint 19 % chez les cadres et 17 % chez les Franciliens (contre 8 % seulement des non cadres, par exemple).

– Les 35 heures facilitent, certes, les départs au dernier moment. C'est vrai pour 22 % des cadres, ce n'est le cas que pour 13 % des non cadres.

Une « photo » des départs

L'enquête du CRÉDOC fournit par ailleurs une série d'indications sur les taux de départs en vacances, en week-end et à « la journée ». Celles-ci permettent de mettre en évidence que les différentes formes de départs ne se substituent pas vraiment entre elles ; elles se cumulent plutôt. Par exemple, c'est quand on a déjà l'habi-



Les différents effets de l'ARTT sur les départs

Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26 % de la population (en %)

	Ensemble des salariés bénéficiaires de la loi
Vacances :	
. Ont accolé des jours RTT à leurs congés	20
Week-ends :	
. Est parti en week-end plus souvent ces douze derniers mois	12
. A davantage été hébergé en week-end par de la famille, des amis	15
. Est davantage parti près de chez lui, en restant dans sa région de résidence	13
Départs à la journée :	
. Est parti à la journée plus souvent ces douze derniers mois	9
. A davantage fait de shopping dans sa ville ou sa région au cours des trois derniers mois	10
Départs en général :	
. A davantage eu l'occasion de partir de façon non planifiée, c'est-à-dire au dernier moment	16
. A davantage eu l'occasion de décaler les heures de départ ou d'arrivée pour les vacances ou les week-ends	14

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

tude de partir en vacances, chaque année ou tous les deux ans, qu'on part le plus en week-end. De même, on fait d'autant plus de sorties « à la journée » qu'on a l'habitude de partir en vacances ou en week-end.

A l'opposé, chez les personnes n'ayant pu partir en vacances au cours des deux dernières années, 76 % ne sont pas non plus parties en week-end ces douze derniers mois et 80 % n'ont pas pratiqué d'escapades à la journée au cours du dernier trimestre.

D'une façon générale, les gros partants se recrutent surtout chez les jeunes, les diplômés, les gens aisés et les Franciliens. Ainsi, le week-end, on part d'autant plus fréquemment qu'on est jeune et doté d'un capital économique et culturel élevé.

L'enquête permet d'ailleurs de distinguer non plus deux groupes « classiques » (les partants, les non partants), mais trois : ceux qui partent tous les ans en vacances (environ 50 %) ; ceux qui ne partent pas tous les ans, mais tous les deux ans, et profitent fréquemment de week-ends ou d'escapades à la journée (environ 10 %) et ceux qui ne partent pas du tout (environ 40 %).

En vérité, deux groupes aux comportements extrêmes s'opposent : d'un côté, les « privilégiés des départs » (les 16 % de nos concitoyens partis en vacances dans l'année et ayant bénéficié d'au moins quatre départs en week-ends) et, de l'autre, les « habi-

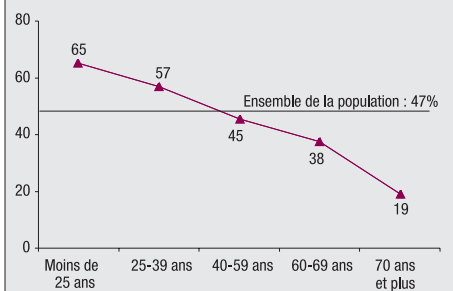
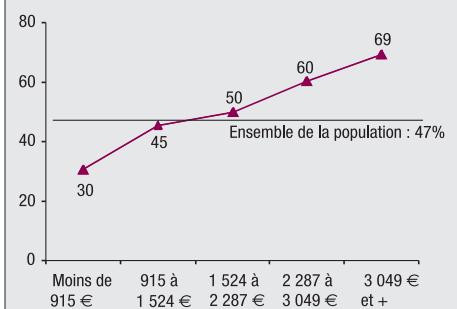
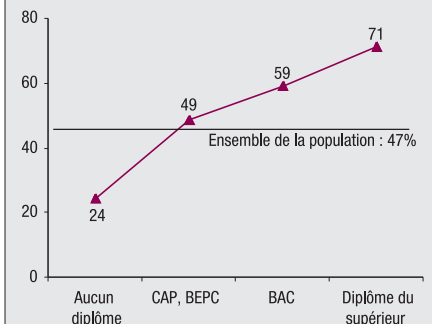
tués du non départ ». Quasiment deux fois plus nombreux (31 %), ces derniers ne sont pas partis en week-end de toute l'année, ni partis en vacances depuis deux ans. Retraités, bas revenus et non-diplômés y sont sur-représentés. Pour eux, finalement, les 35 heures n'auront eu aucun effet...

Les taux de départs : une tendance récente à la baisse

D'ailleurs, 35 heures ou pas, les départs des Français semblent plutôt en baisse ces deux dernières années. Tout d'abord, pour les week-ends, le nombre de partants est en

Départs en week-end : les jeunes, les diplômés et les revenus élevés

Les taux de départs en week-end dans l'année, en fonction du diplôme, des revenus mensuels et de l'âge (en %)



Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

La scolarité le samedi matin : environ un tiers des parents sont concernés, mais seulement 6 % disent que ça les empêche vraiment de partir

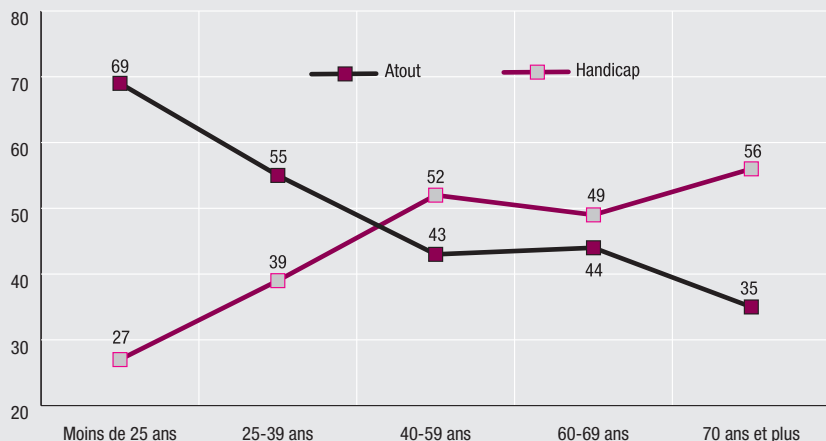
La rigidité du temps scolaire et la difficulté à en modifier les rythmes sont souvent mises en débat. En particulier, pour les parents d'enfants scolarisés, la question du départ en week-end dépend grandement du fait que leur progéniture fréquente ou pas l'école le samedi matin. Pour autant, cette contrainte ne semble pas si pesante que cela, à au moins deux titres :

D'abord, environ les deux tiers des parents d'enfants de moins de 20 ans n'ont pas de jeunes scolarisés le samedi : entre le cas des plus petits (pas encore scolarisés), des plus grands qui fréquentent le collège ou le lycée (et qui n'ont pas forcément cours le samedi), et ceux résidant dans des académies placées sous le rythme de « la semaine de quatre jours » ..., seulement 19 % des parents affrontent le cas le plus « handicapant » pour les départs (à savoir l'école tous les samedis matins), tandis que 16 % ont un enfant qui doit fréquenter les bancs de l'école certains samedis seulement.

Ensuite, même dans le cas où l'enfant est scolarisé le samedi matin – que ce soit systématique ou pas –, l'opinion la plus répandue est que « de toute façon, on ne part pas très souvent ». In fine, seuls 6 % des parents voient dans la scolarité du samedi un facteur « empêchant » de partir ; les autres s'en accommodent.

L'ARTT, atout ou handicap pour l'ensemble de la société française ?**Des avis très partagés**

Analyse en fonction de l'âge (en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2002.

léger recul (47 % de partants en 2002, contre 49 % l'année précédente). De plus, alors que de 1985 à 2000, la proportion de partants en vacances tournait chaque année autour des 60-65 %, elle semble avoir diminué en 2001-2002. Le morcellement des congés en périodes de plus en plus courtes pourrait en partie expliquer ce dernier phénomène : certaines catégories partiraient peut-être autant ou davantage, mais

moins longtemps chaque fois, ne se reconnaissant plus dans le terme de « vacanciers ».

Les événements du 11 septembre 2001, la relative morosité économique qui en a découlé sont autant de facteurs qui ont eu raison des impacts positifs engendrés par l'application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail – dont n'a profité, il est vrai, qu'un adulte sur quatre. ■

La mise en œuvre des 35 heures : des modalités très diverses, des jugements mitigés

L'étude du CRÉDOC apporte une série d'indications sur la mise en œuvre des 35 heures dans les entreprises, c'est-à-dire auprès des 62 % de salariés qui bénéficiaient de la loi sur la RTT en juin 2002. Quatre conclusions principales s'en dégagent :

Presque la moitié (48 %) des bénéficiaires ont obtenu des journées ou des demi-journées à prendre de façon périodique ; 43 % ont bénéficié de jours de congés supplémentaires et 43 % ont vu leur durée quotidienne de travail réduite. Evidemment, ces différentes modalités peuvent parfois se cumuler entre elles.

Lorsque la loi se traduit par l'octroi de jours de congés supplémentaires, les salariés concernés bénéficient en moyenne de 14 à 15 jours de plus par an. Dans les deux tiers des cas, il est possible d'accoler les journées RTT aux jours de congés payés.

Interrogés directement, 62 % des bénéficiaires de la RTT disent que la loi n'a rien changé pour eux en matière de départs.

Par contre, l'impact de la mise en place des 35 heures sur leur vie dans l'entreprise n'est pas négligeable : 27 % des salariés concernés estiment qu'il y a eu détérioration de leurs conditions de travail. Les salariés de plus de 40 ans sont les plus critiques (34 %). Ce sentiment repose sur le constat que les 35 heures se sont parfois traduites par quelques astreintes supplémentaires : 45 % des salariés concernés sont parfois contraints de travailler plus de 39 heures et autant sont amenés à travailler le samedi, le dimanche ou les jours fériés. Enfin, 28 % se voient imposer, certaines semaines, des plages horaires de liberté qu'ils n'ont pas choisies.

Enfin, la question de savoir si la réduction du temps de travail est un atout ou un handicap pour la société française fait apparaître des jugements mitigés : 49 % de la population y voient un atout, et 45 % un handicap. L'effet d'âge est très fort sur cette question : 69 % des moins de 25 ans apprécient la loi ; 56 % des seniors la considèrent plutôt comme un handicap. Les salariés déjà bénéficiaires de l'ARTT sont un peu plus élogieux que la moyenne (à 54 %), mais les plus favorables sont les salariés futurs bénéficiaires (59 %)...

Pour en savoir plus

● Les résultats présentés ici sont extraits d'un rapport du CRÉDOC intitulé « Les comportements de départs des Français : premières incidences des 35 heures », par Patricia Crouette et Georges Hatchuel, réalisé à la demande de la Direction du Tourisme, Département de la Stratégie. Il est disponible dans la collection « Analyses et Perspectives du Tourisme », n° 81, 182 pages, auprès de l'ONT, 8 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, au prix de 58 € TTC. Pour toute information complémentaire : Fabian Golshani, tél. : 01 44 77 95 55.

● Les données recueillies l'ont été dans le cadre de l'enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français » du CRÉDOC. Elles portent sur un échantillon représentatif de 2 000 personnes de 18 ans et plus, enquêtées en juin-juillet 2002 (méthode des quotas).

Voir aussi :

● « Un aperçu du départ en week-end des Français », Georges Hatchuel, Patricia Crouette, CRÉDOC, novembre 2001.

● « Les vacances des Français », Céline Rouquette et Catherine Taché, INSEE Résultats n° 4, mai 2002.

● « Départs en vacances : la persistance des inégalités », Céline Rouquette, Économie et Statistiques, n° 345, INSEE, novembre 2001.

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

● Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

● Directeur de la publication : Robert Rochefort

● Rédacteur en chef : Yvon Rendu

● Relations publiques : Brigitte Ezvan
Tél. : 01 40 77 85 01
relat-presse@credoc.asso.fr

● Diffusion par abonnement uniquement
30,49 euros par an
Environ 10 numéros

● 142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

● Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC

● www.credoc-fr.org